

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 12 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :	
En exercice :	18
Présents :	15
Pouvoirs :	
Votants :	15
Date de la convocation :	
6 juin 2019	
Date d'affichage :	
6 juin 2019	

Présents : MM. - Michel BRARD – Catherine LÉBOUCQ - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint
Marc LIBERT – Charles DAVENEL - Madeleine DENIS - Nicolas HARDY - Jean-Marc COSTENTIN - Karine HUART - Anne LEGOUBÉ - Patricia PAUTONNIER - Christian THÉBAULT - Anne-Marie VEILLÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel BENEDETTI - Aline JOSSE

Absents : Sébastien TROUVÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2019
- Travaux de rénovation énergétique : suite à la consultation (*délibération*)
- Cantine scolaire école publique : « gamme » des repas fournis par la société RESTORIA (*délibération*)
- Travaux du pôle intergénérationnel : avenants (*délibération*) (Espace Ferdinand de Lariboisière)
- Futur lotissement communal : consultation pour la maîtrise d'œuvre (*délibération*)
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal le point suivant :

- Cession des équipements communs du lotissement « Le Clos de l'Orquère » : prise en charge, par la commune, des frais de cession (*délibération*)

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2019 :

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Travaux de rénovation énergétique – suite à la consultation

Présentation : Jean-Luc VALLET - Adjoint

Jean-Luc VALLET, adjoint, rappelle la consultation pour les travaux de rénovation énergétique à l'école et à la mairie. Il précise qu'une seule offre a été déposée par l'entreprise MACÉ-FROGÉ de Cesson-Sévigné.

L'analyse de l'offre par « ECIE » précise que l'entreprise respecte les demandes mais que ses prix sont largement supérieurs à l'estimation :

Pour l'école, les travaux (chauffage, VMC...) s'élèvent à 89.090,70 € HT – 106.908,84 € TTC pour une inscription budgétaire de 50.000 €. Ceux-ci étant à réaliser pendant les vacances scolaires d'été, donc dans un délai plutôt court, explique en partie l'unique réponse.

Pour la mairie, les travaux (chauffage, VMC...) s'élèvent à 17.995,26 € HT – 21.594,31 € TTC pour une inscription budgétaire de 27.000 €.

Vu l'article R.2185-1 et l'article R.2185-2 du Code de la Commande Publique,

Jean-Luc VALLET propose de déclarer la procédure sans suite, pour cause d'infructuosité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de déclarer la procédure sans suite, pour cause d'infructuosité, l'unique offre étant inacceptable en raison des prix appliqués largement supérieurs à l'estimation et des crédits budgétaires alloués insuffisants ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Jean-Luc VALLET s'interroge encore sur la suite à donner et veut se donner le temps de la réflexion (nouvelle consultation ? des travaux pendant les vacances de la Toussaint, Noël ? deux lots ? deux tranches ?...).

Cantine scolaire école publique : « gamme » des repas fournis par la société RESTORIA

Présentation : Catherine LEBOUCQ - Adjointe

Catherine LEBOUCQ rappelle la proposition du changement de « gamme » des repas servis à la cantine de l'école publique, fournis par la société RESTORIA, à compter de la rentrée 2019-2020, en optant pour la « Gamme SÉLECTION » qui comprend plus de produits « bio », labellisés et de la filière bleu-blanc-cœur.

Les tarifs indicatifs moyens des repas de cette gamme, avec 4,5 éléments, pour l'année scolaire 2018-2019, sont de :

Repas enfant	: 2,44 € HT	-	2,57 € TTC
Repas adulte	: 3,16 € HT	-	3,34 € TTC

et le coût de chaque élément composant les repas, la commande se faisant à l'élément, est de :

	Repas enfant		Repas adulte	
	HT	TTC	HT	TTC
Entrée	0,20	0,21	0,26	0,27
Plat protidique	1,46	1,54	1,89	1,99
Légume	0,40	0,42	0,52	0,55
Fromage ou laitage	0,22	0,24	0,29	0,31
Dessert	0,27	0,29	0,35	0,37

sachant que les prix sont révisés, chaque année, au 1^{er} septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- du choix de la gamme « SÉLECTION » pour les repas servis à la cantine de l'école publique et fournis par la société RESTORIA, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Catherine LÉBOUCQ rend compte aussi du dernier Conseil d'École du 11 juin 2019 et informe :

- des différents projets de l'école ;
- de la proposition d'une note d'informations sur la qualité des repas servis à la cantine, au lieu d'un questionnaire, demandé par certains parents, ce qui a été validé par les membres du Conseil d'École et sera donc envoyée à tous les parents ;
- d'un problème de bruit à la cantine et s'est alors proposée d'aller sur place afin de voir ce qu'il est possible de faire.

Travaux du pôle intergénérationnel : avenant au lot n°9 et n°13

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Dans le cadre des travaux du pôle intergénérationnel, Monsieur le Maire informe de la réception de devis concernant le lot n°9 (revêtements de sols) et le lot n°13 (plomberie, chauffage, ventilation).

Lot 9 : REVETEMENTS DE SOLS (MARIOTTE)

Plus-value pour : complément de carrelage et faïence wc extérieurs

+ 1.980,58 € HT / 2.376,70 € TTC

Marché initial	19.985,19 € HT	-	23.982,23 € TTC
Avenant n°1	+ 489,00	-	+ 586,80
Avenant n°2 proposé	+ 1.980,58	-	+ 2.376,70
	-----		-----
Nouveau montant	22.454,77 € HT		26.945,73 € TTC

Lot 13 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION (GALLE)

Moins-value pour :

Travaux préparatoires	:	-	206,00 €
Alimentation et raccordement gaz	:	-	1.551,00 €
Ventilation	:	-	1.006,00 €
Equipements lot plomberie	:	-	1.902,00 €

Plus-value pour :

Distribution chauffage	:	+	188,00 €
------------------------	---	---	----------

Marché initial	73.987,00 € HT	-	88.784,40 € TTC
Avenant n°1 proposé	- 4.477,00	-	- 5.372,40
	-----		-----
Nouveau montant	69.510,00 € HT	-	83.412,00 € TTC

Il propose d'accepter ces avenants aux marchés initiaux avec l'entreprise MARIOTTE et GALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter l'avenant n°2 au marché initial avec l'entreprise MARIOTTE d'un montant de 1.980,58 € HT / 2.376,70 € TTC, l'avenant n°1 au marché initial avec l'entreprise GALLE d'un montant de - 4.477,00 € HT / - 5.372,40 € TTC ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes démarches, à signer tous documents nécessaires et notamment les avenants à passer avec les entreprises.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget communal, à l'opération 13, article 2313.

Quelques informations sont données :

- la société de nettoyage doit réintervenir, le ménage n'étant pas satisfaisant ;
- pas de nouvelle de l'entreprise Rousseau pour les travaux de rejointement ;
- des devis ont été demandés pour la peinture de la grille et de 2 lucarnes ;
- l'Apave émet un avis défavorable par rapport aux câbles des garde-corps ;
- pour les travaux d'aménagements extérieurs, la consultation va être lancée ;
- la 3^{ème} cellule paramédicale va être louée à un psychologue.

Futur lotissement communal : consultation pour la maîtrise d'œuvre

Présentation : Michel BRARD - Adjoint

Michel BRARD rappelle la délibération du 12 décembre 2018 décidant d'acquérir la parcelle appartenant à l'indivision DUCLOS, pour un projet de 2^{ème} lotissement communal.

Il propose de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre dès la finalisation des démarches liées à l'acquisition de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet du 2^{ème} lotissement communal, dès la finalisation des démarches liées à l'acquisition du terrain à l'indivision DUCLOS ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Afin de formaliser au plus vite l'acquisition du terrain, il est demandé de rappeler le Notaire, Maître CHEFTEL, chargé des affaires de l'indivision DUCLOS et donc du dossier en question. Si nécessaire, les élus proposent de faire appel à « notre notaire habituel ».

Suite à la demande de Jean-Marc COSTENTIN, un « état des lieux » des lots restants à vendre sur la commune sera fait à la prochaine réunion du conseil municipal.

Michel BRARD informe aussi des soucis rencontrés avec le bureau d'études, l'Atelier du Marais, chargé de la révision du PLU, suite à la démission de la personne responsable de notre dossier. Ce dernier propose donc un partenariat avec un autre bureau d'études.

Cession des équipements communs du lotissement « Le Clos de l'Orquère »

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12 décembre 2018 décidant de demander la retrocession des équipements communs du lotissement « le Clos de l'Orquère » au mandataire judiciaire, SCP DESPRÉS, en charge de la succession GONNET, et la délibération du 16 janvier 2019 décidant de la cession par la SCP DESPRÉS à la commune des équipements communs du lotissement.

Il propose de délibérer à nouveau, afin de modifier la délibération du 16 janvier 2019, en précisant que finalement les frais de la cession (entre 200 et 300 €) seront à la charge de la commune et non à la charge de la SCP DESPRÉS, et de finaliser les formalités de cette cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de la prise en charge, par la commune, des frais de cession des équipements communs du lotissement du Clos de l'Orquère ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Questions diverses

ALSH : Jean-Marc COSTENTIN remarque que la mise en ligne sur le site internet, du programme des activités de « l'espace jeune », est trop tardive. Cette remarque va être prise en compte.

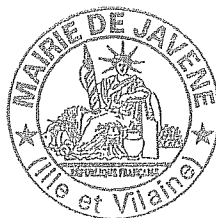
Forum des associations : Vu l'indisponibilité de plusieurs élus le 6 septembre 2019, Michel BRARD propose de reporter la date du forum des associations au 13 septembre 2019. Un courrier va être envoyé à toutes les associations afin de les informer de ce changement.

CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 3 juillet 2019 à 20 h 00
- Prochain bureau municipal : mercredi 26 juin 2019 à 20 h 00
- Commission urbanisme et aménagement : mardi 2 juillet 2019 à 18 h 15
- Réunion « révision PLU » : mardi 25 juin 2019 à 18 h 15
- Commission communication : lundi 24 juin 2019 à 18 h 30
- Réunion publique « Solimut » : jeudi 13 juin 2019 à 18 h 30
- Réunion publique « PLU » : lundi 8 juillet 2019 à 20 h 00
- Festival « humeur vagabonde » : jeudi 13 juin à 19 h 30 et 20 h 30
- Fête de la musique : vendredi 14 juin à partir de 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire,
Michel BRARD



Le Maire,
Bernard DELAUNAY

